

C
LES

VOLUME 21 • NUMÉRO 2
JUN 2016

D'HABITATION

P
S

Bien entretenir
nos immeubles:
c'est **IMPORTANT**



www.cooperativehabitation.coop

840, rue Raoul-Jobin, bureau 202, Québec (Québec) G1N 1S7



CQCH

CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES COOPÉRATIVES D'HABITATION



Protégez ce qui vous tient le plus à coeur et économisez jusqu'à 40 % sur vos assurances!

Découvrez **SécuriMembre^{MD}** et **AutoAssur^{MD}**, deux programmes exclusifs, conçus spécialement pour les membres de coopératives d'habitation affiliées à la CQCH.

Économisez jusqu'à 40 %* sur une assurance pour vos biens personnels ou votre automobile grâce à une tarification avantageuse, réservée aux membres.

De plus, bénéficiez :

- > du service de règlement de sinistres **Déclic^{MD}**, offert en tout temps;
- > d'une protection fiable offerte par des gens de confiance;
- > de la Garantie du Service des Sinistres;
- > d'un service rapide et accessible.

Appelez-nous dès aujourd'hui au 1-800-387-1963 ou visitez notre site **cooperatorsassurancegroupe.ca** pour obtenir une **soumission gratuite et sans obligation!**



Co-operators^{MD} est une marque déposée du Groupe Co-operators limitée, utilisée sous licence. L'assurance est souscrite par la Compagnie d'assurance COSECO et est administrée par H.B. Gestion d'assurance collective ltée, des sociétés du Groupe Co-operators limitée. Les réductions, la couverture et l'admissibilité varient selon la province.

*Les membres peuvent économiser jusqu'à 40 % une fois toutes les réductions prises en compte. Ce pourcentage est établi selon les taux de base de COSECO pour les clients qui résident en Ontario et au Québec. Les réductions offertes, la couverture d'assurance et les conditions d'admissibilité peuvent varier d'une province à l'autre. Co-operators s'engage à protéger la vie privée de ses clients, ainsi que la confidentialité, l'exactitude et la sécurité des renseignements personnels recueillis, utilisés, conservés et divulgués dans le cadre de ses affaires. Pour en savoir plus, visitez le www.cooperatorsassurancegroupe.ca.

LES COOPs D'HABITATION

Coordination :

Lucie Ricard, Ricard Communications

Collaboratrices et collaborateurs :

Jacques Côté, Nathalie Genois, Hélène Jacques, Josée Perron, Jean-Benoît Poulin, René Robert, Jocelyne Rouleau et Stéphane Tremblay (CQCH), Sandra Turgeon (FECHAQC), Mireille Pepin (FECHMACQ), Guillaume Brien (FCHE), Loïc Nigen (FECHAM) et Dennis Bolduc (FECHAS)

Révision : Valérie Andrée Authier

Graphisme : Hoola studio - www.hoola-studio.com

Impression : Zalitis / Solisco

Tirage : 17 500 exemplaires

Abonnement : 13,80 \$/an (TPS et TVQ incluses)

Éditeur :

Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH)
840, rue Raoul-Jobin, bureau 202
Québec (Québec) G1N 1S7

Téléphone : 418 648-6758

Télécopieur : 418 648-8580

Courriel : info@cqch.qc.ca

Direction générale : Jocelyne Rouleau

Président de la CQCH : Jacques Côté

Bureau de la CQCH en Outaouais :

Tél. : 819 243-3717

Les fédérations membres :

FCHE : Tél. : 819 566-6303
Courriel : fche@reseaucoop.com

FECHAM : Tél. : 450 651-5520
Courriel : info@fecham.coop

FECHAQC : Tél. : 418 648-1354
Courriel : info@fechaqc.qc.ca

FECHAS : Tél. : 418 543-6858
Courriel : fechas@qc.aira.com

FECHMACQ : Tél. : 819 477-6986
Courriel : info@fechmacq.ca

Le mandat de la revue Les COOPs d'habitation est d'informer les membres de coopératives et de promouvoir la formule coopérative en habitation. La revue est distribuée dans les foyers membres des cinq fédérations régionales de coopératives d'habitation, aux coopératives des régions non fédérées associées à la CQCH ainsi qu'aux partenaires et fournisseurs de notre réseau. Les ménages membres d'une coopérative d'habitation affiliée à la CQCH sont automatiquement abonnés. Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 1996

Bibliothèque nationale du Canada
- ISSN : 1206-1093

Envoi de publication
- Enregistrement no : 40019652

SOMMAIRE

Le mot du président..... 4

Affaissement d'une coopérative
d'habitation dans Griffintown..... 5

CONCOURS Qui sommes-nous? 5

3 questions à Monsieur le ministre Duclos..... 7

DOSSIER ENTRETIEN

Stratégies d'entretien des immeubles 8

Les erreurs les plus fréquentes 9

Travaux rentables à long terme..... 10

Conclusion..... 11

Actualités juridiques et politiques..... 12

Au nom de la loi 13

Un congrès annuel couronné de succès..... 14

Concours • En route vers
notre 30^e anniversaire..... 15

ZOOM FÉDÉ

Saguenay-Lac-Saint-Jean 16

Québec • Chaudière-Appalaches..... 17

Mauricie • Centre-du-Québec..... 18

Estrie..... 19

Montréal..... 20

Une entente bonifiée pour
nos membres! 21

Nouvelles de nos partenaires
internationaux 22

Ordre du Mérite coopératif 23

Le courrier de Madame Coop..... 26

LE MOT DU PRÉSIDENT

Notre parc immobilier collectif représente une valeur d'environ 2,5 milliards de dollars et fournit un toit à plus de 30 000 ménages. Sans aucun doute, ce patrimoine collectif représente un bien précieux que l'on doit entretenir et protéger.

En tant que directeur général de la coopérative des Cantons, je peux constater tous les avantages d'avoir un parc immobilier en santé. Un immeuble bien entretenu, surtout à l'aide d'un plan d'entretien préventif, permet de prolonger la durée utile de certaines composantes et de réduire la pression sur la réserve de remplacement.

D'un autre côté, une planification des travaux d'entretien permet d'avoir des prévisions budgétaires adéquates. Le vrai secret pour arriver à faire un bon entretien de nos immeubles est de s'assurer d'avoir de l'argent disponible. L'entretien et la rénovation coûtent cher. Comme membre d'une coopérative, nous désirons un petit prix de loyer, cela va de soi, mais nous désirons également un logement de qualité dans un environnement agréable, cela aussi va de soi. Pour éviter les mauvaises surprises, il ne faut jamais sacrifier l'entretien pour un prix de loyer trop bas. Dans une coopérative, il faut toujours trouver l'équilibre et éviter les mauvaises surprises qui peuvent conduire,

entre autres, à une hausse drastique du prix des loyers en cas de travaux majeurs nécessitant un emprunt.

Après avoir consulté les différents dossiers de cette édition de la revue, je vous invite à communiquer avec le personnel des fédérations et de la CQCH qui sont à votre disposition pour vous fournir du soutien dans la planification des travaux d'entretien.

Avant de terminer, je tiens à remercier tous les participants au congrès annuel 2016 de la CQCH tenu dans la magnifique région de l'Estrie. Plus d'une centaine de délégués, partenaires et membres du personnel y ont assisté. Sans leur présence, le congrès n'aurait pu être un tel succès. Vous trouverez dans cette édition un article qui traite plus en détail de ce dernier congrès.

Bonne lecture! ●

Pour éviter les mauvaises surprises, il ne faut jamais sacrifier l'entretien pour un prix de loyer trop bas.



Jacques Côté,
Président de la CQCH

TOUS NOS MODÈLES DE FENÊTRES RENCONTRENT L'ENSEMBLE DES NORMES DE ENERGY STAR.



QUALUM
1955-2015 · FENESTRATION

MODÈLES DISPONIBLES | BATTANT • TRIMIE • COULISSANT • HYBRIDE • GUILLOTINE • FIXE • AUVENT

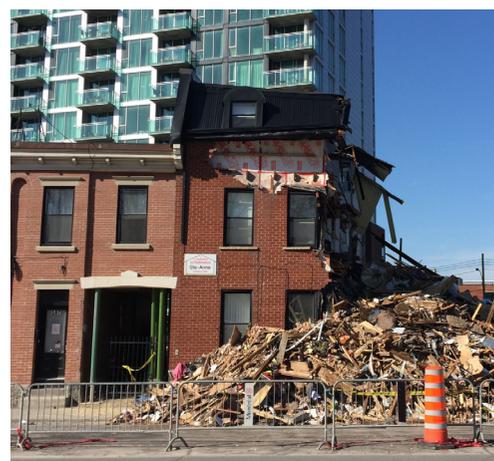
AFFAISSEMENT D'UNE COOPÉRATIVE D'HABITATION DANS GRIFFINTOWN

Un événement dramatique a touché le milieu coopératif en habitation le 10 avril dernier. En effet, plusieurs membres de la coopérative d'habitation Sainte-Anne du quartier Griffintown à Montréal se sont retrouvés à la rue en raison d'un affaissement de terrain soudain. Une telle tragédie attriste l'ensemble de notre Mouvement. Le président de la CQCH, monsieur Jacques Côté, a communiqué avec la présidente de la coopérative sinistrée, madame Guylaine Mayer, pour témoigner, au nom de la CQCH et de ses membres, de toute sa compassion.

Il faut savoir que la coopérative Sainte-Anne bénéficie du programme d'assurance AssurToit négocié par la CQCH. Dès le lendemain du sinistre, la CQCH a discuté avec la compagnie d'assurance afin de garantir un suivi adéquat. Après l'étude du dossier, l'assureur de la coopérative, le Groupe Co-operators limitée, a déterminé que la réclamation était recevable pour l'immeuble et pour les locataires, et qu'il acceptait de couvrir le sinistre.

Dans les circonstances, la CQCH est fière d'être associée au Groupe Co-operators limitée, membre de la grande famille coopérative. La compagnie est intervenue rapidement et a agi selon les valeurs coopératives face à un événement aussi dramatique.

Nous sommes de tout cœur avec les sinistrés et nous espérons qu'ils retrouveront rapidement une vie sereine dans un milieu de vie toujours coopératif. ●



CONCOURS QUI SOMMES-NOUS?

Répondez correctement aux questions et courez la chance de gagner

250\$ d'épicerie!

Vous trouverez les réponses aux questions à la lecture du texte sur *Les stratégies d'entretien des immeubles* aux pages 8 à 11.

- 1 Dans quel secteur précis affirme-t-on que les économies de bouts de chandelle ne paient pas?

RÉPONSE : _____

- 2 Quelle est la meilleure façon de conserver des loyers abordables et des immeubles moins coûteux à entretenir?

RÉPONSE : _____

- 3 Nommez trois types de travaux qui ont le potentiel d'être rentables à long terme pour la coopérative?

RÉPONSE : _____

Nom : _____ Coopérative : _____

Adresse : _____

N° de tél. : _____ Courriel : _____

Remplissez et retournez votre coupon-réponse par la poste à cette adresse :

CONCOURS Qui sommes-nous?
840, rue Raoul-Jobin, bureau 202
Québec (Québec) G1N 1S7

GAGNANTE du concours de l'édition de mars 2016 :

La gagnante du concours du mois de mars 2016 est madame **JOSÉE GRENIER** de la coopérative d'habitation Nouvelle Ère de Longueuil.

Ne cherchez plus. Tous les services sous un même toit.



- Sélection incroyable de téléphones intelligents et tablettes sur le réseau LTE le plus vaste au pays!
- Télé Fibe, le meilleur service télé, avec une qualité d'image ultra-spectaculaire.
- Service Internet propulsé par la fibre qui est rapide et fiable.
- La téléphonie résidentielle fiable avec une excellente qualité sonore.

De plus, regroupez vos services pour
économiser encore davantage.

la vie est **Bell**

À jour en date du 17 mars 2016. Mobilité : Offert avec les appareils compatibles dans les zones de couverture de Bell Mobilité ; voir bell.ca/couverture. (1) Basé sur l'étendue de la couverture du réseau partagé LTE accessible aux clients de Bell vs le réseau LTE de Rogers. Voir bell.ca/reseauLTE. Télé Fibe : Offert aux clients résidentiels du Québec et de l'Ontario, là où l'accès et la technologie le permettent. Télé Fibe requiert un abonnement à Bell Internet Fibe. Internet : Location du modem obligatoire, frais crédités pour les nouveaux clients. Utilisation Internet mensuelle sans l'option utilisation illimitée : 150 Go, 3 \$/Go additionnel (max. 100 \$/mois). Téléphonie : Disponible là ou non réglementée par le CRTC. Des frais de zone de service (4 \$/mois) peuvent s'appliquer ; voir bell.ca/fraispourzoneadeservice. Par défaut, appels interurbains Canada et E.-U. à 40 c/min et frais de réseau à 2,95 \$ pour le premier appel. Fibe est une marque de commerce de Bell Canada.

3 QUESTIONS À MONSIEUR LE MINISTRE DUCLOS

L'Honorable Jean-Yves Duclos est le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social. Il est responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et du dossier de l'habitation au sein du gouvernement fédéral.



1

D'ici 2020, plus de la moitié des coopératives d'habitation du Québec et du Canada verront leur convention d'exploitation terminée. Votre gouvernement a annoncé dans son budget une enveloppe de 30 millions de dollars sur deux ans pour permettre aux organismes dont la convention est échue de continuer d'accorder des subventions d'aide au logement. Comment la SCHL administrera-t-elle ces sommes?

Aider les Canadiens vulnérables à trouver un logement en bon état, convenable et durable est une priorité importante pour le gouvernement fédéral. Cet engagement a été renforcé dans le budget de 2016 par les investissements proposés de 2,3 milliards de dollars sur deux ans, pour donner aux Canadiens un meilleur accès à des logements abordables et pour soutenir les rénovations et les améliorations à l'efficacité énergétique du parc de logements sociaux.

La SCHL planifie en ce moment la mise en œuvre de ce financement et en donnera les précisions dès que possible. Le financement transitoire de 30 millions de dollars sera disponible pour renouveler l'aide au loyer basée sur le revenu pour les ménages à faible revenu vivant dans des coopératives d'habitation ou des logements sociaux sans but lucratif sous administration fédérale et qui sont en attente du développement de la nouvelle stratégie nationale de l'habitation.

2

Quelle est l'importance des coopératives d'habitation pour le développement social au Canada?

Un bon logement apporte de nombreux bienfaits aux individus, aux familles et aux collectivités.

Il nous garde au chaud et à l'abri, mais il est également fortement lié à la santé, à l'éducation, à la sécurité financière et au développement social. Par exemple, certaines études ont montré que si une famille doit déménager fréquemment en raison d'une insécurité résidentielle, il peut s'ensuivre des problèmes au chapitre de la maturité scolaire des enfants, de la continuité de leur éducation et de leur rendement à l'école, sans compter les conséquences à long terme sur l'emploi et le revenu.

Les coopératives d'habitation offrent un milieu de vie sûr et abordable; elles créent et favorisent aussi des collectivités démocratiques où les résidents prennent des décisions sur le fonctionnement de la coopérative. Cette approche coopérative est une source de dignité et de bienfaits qui se reflètent sur la famille, la communauté et le Canada.

3

Depuis votre élection et votre nomination comme ministre, comment faites-vous pour concilier vie politique et vie personnelle? Comment arrivez-vous à décrocher?

La conciliation entre la vie familiale et la vie d'un ministre est un défi de tous les instants. Il est important pour moi de prendre du temps avec ma famille, particulièrement comme ministre de la Famille! Malgré l'horaire très chargé que j'ai depuis ma nomination, je réserve des périodes pour être avec ma famille et j'organise mon horaire en fonction des moments importants de notre vie familiale.

La décision d'aller en politique doit se prendre en famille, car il y a un impact sur la vie familiale. Il faut en discuter avant de se lancer. Nous en avons parlé et c'était primordial pour moi que ma conjointe et mes enfants m'appuient dans cette aventure.

Il n'y a rien de mieux que de passer du bon temps en famille pour me faire décrocher. C'est pour moi la meilleure manière de me faire profiter aussi du grand privilège que j'ai de servir ma société!

Nous vous invitons à consulter le dialogue avec Jean-Yves Duclos publié par la SCHL pour plus de détails concernant les mesures budgétaires. L'article est disponible sur notre page Facebook et notre site Internet. ●

Par Benoît Bissonnette

Inspecteur en bâtiment et technicien en architecture
Fédération des coopératives d'habitation montérégiennes (FECHAM)

DOSSIER ENTRETIEN

STRATÉGIES D'ENTRETIEN DES IMMEUBLES

Les immeubles des coopératives d'habitation vieillissent et leur entretien pose plusieurs défis de taille. Or, comment tirer le meilleur rendement des travaux qui seront effectués tout en minimisant l'impact sur la hausse des loyers? Voici quelques conseils et stratégies à adopter pour y arriver.



LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES

Quoi de mieux que de commencer l'article en rappelant l'adage populaire voulant qu'on n'est pas assez riches pour acheter bon marché. Or, si l'intention des coopératives est de conserver des loyers abordables et des immeubles faciles et peu coûteux à entretenir, la meilleure façon d'y parvenir est toujours d'investir dans des travaux de qualité et des matériaux durables. Voici quatre erreurs fréquentes qui ne tarderont pas à exercer une forte pression sur le budget d'entretien d'une coopérative.

INVESTIR PLUTÔT QUE DE COLMATER

Une pratique courante dans les coopératives consiste à limiter les travaux aux seules zones touchées, et ce, en diminuant les coûts au maximum par l'utilisation de matériaux bas de gamme et en lésinant sur la qualité de la main-d'œuvre. Malheureusement, cette approche, aussi connue sous le mot rafistolage, est la plus coûteuse à long terme, car elle ne fait que retarder les travaux majeurs et siphonne lentement, mais sûrement les fonds de réserve de la coopérative tout autant qu'elle use la patience des membres. En effet, les travaux bâclés sont peu durables, toujours à recommencer, et entraînent des coûts considérables à long terme puisqu'il faut non seulement refaire les travaux qui ont déjà été effectués et, souvent même plus afin d'y remédier de façon définitive. Pourquoi alors ne pas économiser tout de suite et réaliser les travaux nécessaires dès la première fois?



SFP
SYLVESTRE
FAFARD
PAINCHAUD
AVOCATS
s. e. n. c. r. l.

ENTRETIEN

RÉPARATION PONCTUELLE OU TOUT REFAIRE?

Si tous les balcons d'un immeuble ont le même âge et que certains d'entre eux peuvent durer quelques années de plus, doit-on les remplacer tous en même temps ou ne changer que ceux qui sont en fin de vie? Voilà un dilemme auquel plusieurs coopératives doivent faire face; la bonne réponse est de tous les remplacer d'un coup. Le coût unitaire par balcon sera toujours plus bas si un entrepreneur remplace les six en même temps, que s'il en remplace trois cette année, deux dans trois ans et le dernier dans cinq ans. De plus, les balcons seront identiques et de la même génération, ce qui facilite la gestion de leur durée de vie.

LA NÉGLIGENCE À QUEL PRIX?

S'il y a un domaine où être proactif est très payant, c'est bien pour les travaux urgents et d'entretien. Lorsqu'un dégât d'eau survient, à défaut d'intervenir dans un délai de 24 à 48 heures, la moisissure peut se mettre à proliférer et les coûts des travaux augmenteront rapidement s'il faut aussi décontaminer. Un exemple de négligence de l'entretien? Laisser les garde-corps et les escaliers en acier rouiller paisiblement. La corrosion qui ne s'arrête jamais finira par rendre les réparations impossibles et il faudra tout remplacer à grands frais. L'adage *prévenir plutôt que guérir* prend ici tout son sens.



POURQUOI FAIRE APPEL À DES PROFESSIONNELS?

Bien que certains travaux puissent être réalisés par les membres de la coopérative, il est parfois préférable de faire appel à des professionnels qualifiés et assurés afin d'obtenir le bon diagnostic et des travaux de qualité qui seront garantis. C'est tout particulièrement le cas lorsqu'il s'agit de plomberie et d'électricité, car une mauvaise réparation peut provoquer des dégâts d'eau coûteux ou entraîner une situation potentiellement dangereuse. Ceci dit, l'article 49 de la Loi sur le bâtiment interdit formellement à toute personne qui n'est pas entrepreneur en électricité d'effectuer des travaux d'électricité. À cet égard, vous devez donc **toujours** faire appel à un entrepreneur en électricité au moindre problème électrique, et ce, sans aucune exception.



TRAVAUX RENTABLES À LONG TERME

Certains travaux offrent un potentiel de rentabilité nettement plus intéressant à long terme, à la condition, bien sûr, de les exécuter correctement. Voici quelques exemples où l'investissement en vaut la peine.

LA TOITURE

Refaire une toiture est un projet très coûteux et il est malheureusement impossible d'échelonner les travaux à long terme. Quand une toiture est en fin de vie, il n'y a aucun autre choix que de la refaire au complet. Or, plusieurs coopératives sont aux prises avec des toitures qui peinent à durer une quinzaine d'années alors qu'elles devraient normalement atteindre 25 ans ou plus. Mais pourquoi en est-il ainsi? Il s'avère que les toitures datant de plus de vingt ans sont très souvent insuffisamment isolées ou mal ventilées. Des pentes défectueuses qui empêchent l'eau de se drainer normalement et des détails de construction mal réalisés sont autant de facteurs qui réduisent considérablement l'espérance de vie d'une toiture. Corriger ces problèmes de façon définitive lors de la prochaine réfection de toiture pourrait presque doubler sa durée de vie pour un coût supplémentaire de 10 % ou de 15 %. Parlez-moi d'un investissement payant!

LA PLOMBERIE

S'il y a un secteur où les économies de bouts de chandelle ne paient pas, c'est bien en plomberie. Les tuyaux en acier galvanisé installés dans les années 50 ou 60 sont maintenant en fin de vie et peuvent se rompre à tout moment en raison de la corrosion. Lorsque des travaux de plomberie sont effectués, il faut les remplacer par des tuyaux en ABS, sinon, d'autres dégâts d'eau pourraient survenir dans les années à venir.

L'ÉLECTRICITÉ

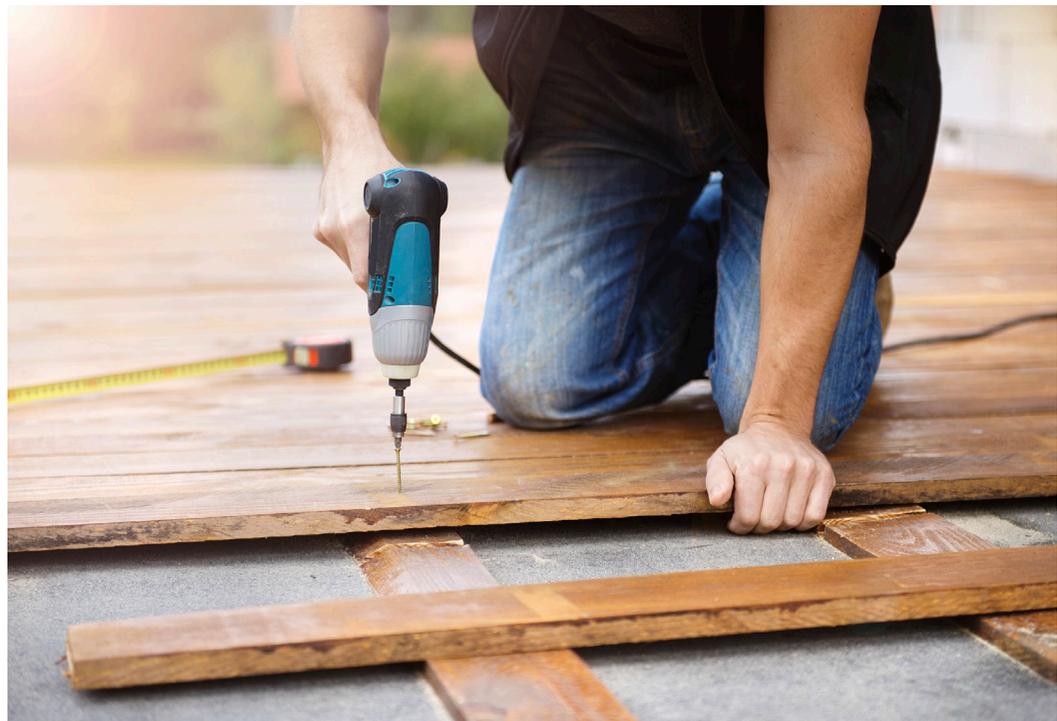
Les panneaux électriques situés dans les logements et dotés de fusibles devraient être remplacés sans tarder par de nouveaux panneaux de disjoncteurs. Aujourd'hui, avec la multiplication des appareils branchés tels qu'ordinateurs, fours à micro-ondes et climatiseurs, il n'est pas rare de surcharger les circuits existants. La tentation pour un locataire de remplacer un fusible de 15 A qui grille continuellement par un fusible de 20 A ou de 25 A pose de graves dangers d'incendie, car le câblage électrique n'est pas conçu pour une telle surcharge de courant.

LES SALLES DE BAIN

Aujourd'hui, rénover une salle de bain sans penser à remplacer la vieille plomberie, à installer un ventilateur ou encore à prévoir des membranes d'étanchéité sous le plancher et derrière les murs de céramique de la baignoire, représente un très mauvais investissement. En considérant qu'un dégât d'eau cause plusieurs milliers de dollars de dommages, pourquoi ne pas régler le problème de façon définitive?

LES PLANCHERS FLOTTANTS

Parfois le coût n'est même pas un enjeu, c'est plutôt le choix des matériaux qui pose problème. Par exemple, les planchers flottants en fibre de bois haute densité (HDF) sont peu durables lorsqu'ils entrent en contact avec l'eau, alors qu'un plancher flottant en lattes de vinyle sera beaucoup plus durable, et ce, à un coût comparable.



CONCLUSION

Bien qu'il soit plutôt paradoxal d'affirmer qu'il faille dépenser plus aujourd'hui pour économiser plus tard, il faut éviter de tomber dans le piège de ne porter attention qu'aux coûts des travaux, sans considérer le facteur de la durée de vie. Par exemple, si une réparation coûte 300 \$, mais qu'elle doit être refaite chaque année, on parle alors d'une dépense de 3 000 \$ sur 10 ans et cette dépense récurrente continuera de croître avec le temps. Par contre, une réparation définitive et de qualité au coût de 1 500 \$ représente une aubaine, car, pour la même période de 10 ans, l'investissement revient à seulement 150 \$ et continuera à diminuer avec le temps. Donc, comme vous pouvez le voir, seuls les gens riches peuvent se permettre une réparation annuelle récurrente de 300 \$; pour les autres, investissez 1 500 \$ et oubliez le problème pour longtemps. ●

ACTUALITÉS JURIDIQUES ET POLITIQUES

BUDGETS

Les 18 et 22 mars derniers, les gouvernements provincial et fédéral présentaient leur budget respectif. Du côté de Québec, les années se suivent et se ressemblent au niveau de l'habitation communautaire. Comme l'an dernier, le gouvernement maintient la diminution de moitié du nombre de nouveaux projets financés par AccèsLogis Québec.

À Ottawa, il y a de quoi être plus optimiste. Dans le cadre de la fin des conventions d'exploitation, le gouvernement investit 30 millions de dollars sur deux ans pour pallier la fin des subventions d'aide au logement allouées en vertu de programmes fédéraux. Un investissement de plus de 500 millions de dollars est aussi prévu pour des projets de rénovations écologiques dans les logements sociaux.



La CQCH a participé aux consultations prébudgétaires tant au provincial qu'au fédéral. Le ministre Jean-Yves Duclos a d'ailleurs tenu à remercier personnellement la directrice générale, madame Jocelyne Rouleau, pour la contribution de la CQCH (photo).

PROJET DE LOI 56

Devant les nombreuses inquiétudes et critiques formulées par les OBNL, le Commissaire au lobbyisme a tenu des consultations dans le cadre du projet de loi n° 56, Loi sur la transparence et le lobbyisme. Rappelons que ce projet de loi prévoit que les règles relatives au lobbyisme s'appliqueraient aussi aux membres des conseils d'administration et au personnel des OSBL.

La CQCH a donc soumis un mémoire au commissaire pour s'opposer à l'adoption du projet de loi, notamment, à cause de la lourdeur administrative des mesures prévues au projet de loi. La CQCH craint également que ledit projet de loi ait un effet démobilisateur sur les membres de notre réseau.

PROJET DE LOI 83

Certains articles du projet de loi 83 touchent particulièrement les coopératives d'habitation. On y prévoit notamment que la SHQ puisse exiger que des travaux majeurs de réparation ou d'amélioration soient entrepris dans un immeuble d'habitation à loyer modique et que le gestionnaire de l'immeuble doive répondre à cette demande dans un délai de 15 jours, sans quoi la SHQ se chargerait de faire exécuter les travaux.

Dans un mémoire déposé à la Commission de l'aménagement du territoire, la CQCH a demandé à ce que le délai de 15 jours soit revu afin de respecter le processus de prise de décision dans les coopératives.

PPSOH

Le formulaire de demande de subvention dans le cadre du Programme provisoire de soutien aux organismes d'habitation (PPSOH) pour les coopératives en fin de convention est disponible sur le site Internet de la CQCH. Rappelons que le programme vient suppléer temporairement à la perte de subvention dans le cadre de l'AACR. ●

**CHAUFFE-EAU
EXPRESS
HOT WATER INC.**

VISA MasterCard

**24 HEURES SUR 24
7 JOURS SUR 7**

(514) 944-3288
E A U 8

VENTE - INSTALLATION / SALE - INSTALLATION

AU NOM DE LA LOI

ENCORE L'ARTICLE 221.2.3!

L'entrée en vigueur de l'article 221.2.3 de la Loi sur les coopératives L.R.Q., chapitre C-67.2 oblige les coopératives à inclure des renseignements dans leur rapport annuel présenté aux membres lors de l'assemblée générale annuelle. Ainsi, en plus d'avoir à inclure les mentions obligatoires prévues à l'article 132, la coopérative devra également faire état, dans son rapport annuel, de la réalisation des

L'article 221.2.3 vient donc influencer le contenu de votre rapport annuel et l'ordre du jour de votre assemblée générale.

travaux d'entretien et de préservation de l'immeuble et des budgets liés à ces travaux qui ont fait l'objet de la planification quinquennale. En effet, on se souviendra que cet article de la loi, entré en vigueur à l'automne 2015, oblige la coopérative à établir une planification quinquennale des travaux d'entretien et de préservation de l'immeuble ainsi que l'élaboration d'un budget en lien avec ces travaux. Cette obligation se rattache à celle de faire procéder à une inspection de son immeuble par un expert au moins tous les cinq ans et de présenter le rapport de l'expert à l'assemblée générale de la coopérative qui suit son dépôt. L'article 221.2.3 vient donc influencer le contenu de votre rapport annuel et l'ordre du jour de votre assemblée générale. Dans le but de faciliter le travail des conseils d'administration, la CQCH a préparé un formulaire à remplir qui peut être utilisé à titre de rapport annuel de votre coopérative. L'utilisation de ce formulaire assure à votre coopérative d'être conforme aux obligations prévues aux articles 132 et 221.2.3 de la loi. La CQCH a mis en ligne ce formulaire sur son site Internet dont l'adresse est le www.cooperativehabitation.coop. Nous invitons les administrateurs des coopératives à utiliser cet outil qui a été préparé dans le souci de vous supporter dans l'exécution de vos nouvelles obligations légales.

LE FINANCEMENT INITIAL DE LA SCHL POUR LE LOGEMENT ABORDABLE

La SCHL a annoncé les caractéristiques du Financement initial pour le logement abordable. Ce financement consiste, en premier lieu, en une aide financière favorisant la création de nouveaux logements abordables et, en second lieu, en une aide venant en soutien aux ensembles immobiliers existants, leur permettant de demeurer viables et abordables.

Les ensembles immobiliers admissibles sont :

- Les bâtiments à usage non résidentiel ou les ensembles de logements non abordables convertis en ensembles de logements abordables;
- Les logements rénovés permettant d'éviter leur démolition ou leur abandon;
- Les ensembles de logements qui, antérieurement, ont été régis par une convention d'exploitation fédérale et dont la viabilité est à risque.

Consultez le site Internet de la SCHL (schl.calfinancementinitial) ou celui de la CQCH (cooperativehabitation.coop) pour prendre connaissance des détails du programme et des activités pouvant être soutenues financièrement. ●

Éric David, avocat

**Au service des coopératives
depuis plus de 20 ans**


Belleau Lapointe

Téléphone: (514) 987-6681

edavid@BelleauLapointe.com

www.BelleauLapointe.com

UN CONGRÈS ANNUEL COURONNÉ DE SUCCÈS



Le président Jacques Côté salue les participants et les partenaires présents au banquet.



Les participants ont été invités à unir leurs forces dans une activité coopérative consistant à construire une structure avec des Mega Bloks.



Les participants répondent soigneusement au questionnaire dans le cadre du test d'auto-évaluation sur l'entrepreneuriat.

Plus d'une centaine de membres, délégués, membres du personnel et partenaires ont participé aux diverses activités du congrès annuel de la CQCH tenu les 19 et 20 mars derniers au Manoir des Sables à Orford, en Estrie.

Samedi matin, monsieur Alain Leclerc, directeur général de la Fédération des coopératives funéraires du Québec, a donné une formation sur le rôle et les responsabilités des administrateurs qui a été grandement appréciée des participants. En début d'après-midi, le président, monsieur Jacques Côté, et la directrice générale, madame Jocelyne Rouleau, ont fait un retour sur le congrès d'orientation tenu en novembre 2015.

Le reste de la journée était réservé à des activités en lien avec l'entrepreneuriat. Les participants ont d'abord été invités à remplir un test d'auto-évaluation qui leur a permis de révéler l'entrepreneur qui sommeille en eux. Une discussion de groupe sur le développement de coopératives d'habitation hors programme a suivi. Les sujets discutés concernaient les incitatifs au développement, les mesures d'accompagnement à mettre en place ou les avantages et les risques pour les coopératives du développement hors programme.

En fin d'après-midi, une entrepreneure de la région de Charlevoix, madame Danielle Ricard, copropriétaire de l'entreprise Champignons Charlevoix Inc., est venue parler de son expérience en tant qu'entrepreneure. Depuis 2002, son entreprise use d'imagination pour développer des produits dérivés du pleurote et diversifier son marché.

En soirée, après le cocktail et le banquet, la salle de réception a revêtu des allures de discothèque pour le grand plaisir des participants.

La fin de semaine s'est conclue avec l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le dimanche matin. Les discussions ont permis de faire le bilan de la dernière année et de cibler les enjeux pour l'avenir du Mouvement. Les commentaires des participants permettent de conclure au franc succès de cette rencontre annuelle.

Merci à tous les participants! ●

30 ANS
ÇA SE FÊTE!

CONCOURS

EN ROUTE VERS NOTRE
30^e ANNIVERSAIRE

LA CQCH LANCE UN CONCOURS POUR CÉLÉBRER SON HISTOIRE

La CQCH célébrera son 30^e anniversaire en 2017. De multiples histoires vécues par des coopératives d'habitation ont jalonné son parcours au fil des années. Voilà pourquoi chaque coopérative est invitée, dans le cadre d'un concours, à partager un fait, un moment ou un événement dont les membres sont particulièrement fiers et qui vient s'inscrire dans l'histoire de la coopérative. Que votre coopérative d'habitation soit toute récente ou qu'elle ait plusieurs années d'existence, son histoire est importante et doit être racontée, car elle pourrait en inspirer d'autres.

La CQCH vous propose d'illustrer ce moment marquant à votre façon. Tous les moyens sont bons: vidéo, bande dessinée, collimage, dessin, narration, montage photos, etc.

Les histoires les plus inspirantes seront dévoilées dans le cadre du congrès de la CQCH, au printemps 2017. D'ici là, consultez le site Internet de la CQCH au www.cooperativehabitation.coop, la page Facebook de la CQCH et la prochaine publication de la revue pour en connaître toutes les modalités.

PENSEZ-Y. PARLEZ-EN. PARTICIPEZ !

Profitez de l'occasion pour en faire une activité coopérative!





ZOOM FÉDÉ

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

UN SERVICE D'INSPECTION QUI A DU «PUNCH»

En collaboration avec la Fédération des coopératives d'habitation de Québec, Chaudière-Appalaches, le service d'inspection a été mis en place en 2013 au profit de nos 40 coopératives d'habitation membres. Depuis ce temps, 22 coopératives d'habitation ont profité de ce service qui répond aux nouvelles exigences des suites de l'entrée en vigueur de l'article 221.2.3 de la Loi sur les coopératives. L'on sait que cet article vise à perpétuer les saines mesures de gestion par la mise en place d'une inspection obligatoire aux cinq ans, la planification quinquennale des travaux d'entretien et de préservation, la constitution d'une réserve suffisante et d'un bilan de réalisation des travaux.

Le prochain calendrier d'inspection est prévu au printemps 2017. Dix coopératives d'habitation ont été identifiées et seront jointes au début de l'année 2017. La tarification est abordable et la qualité du service, professionnelle.

Le service d'inspection est devenu un incontournable. Notre partenariat avec la FECHAQC se traduit pour nous comme un bel exemple d'intercoopération et nous en sommes très fiers! ●

Dennis Bolduc
Directeur général

Paquet & Tremblay S.E.N.C.

CPA COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS

418-698-5400
Téléphone

418-698-4940
Télécopieur

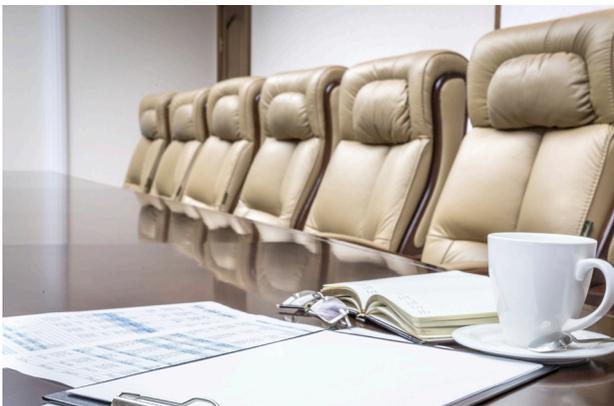
paquettremblaycpa@videotron.ca

Certification - Fiscalité

138, rue Price Ouest, bureau 104, Chicoutimi, (Québec) G7J 1G8

VOUS VOULEZ RELEVER UN **NOUVEAU DÉFI**, POURQUOI NE PAS DEVENIR **ADMINISTRATEUR** DE VOTRE **FÉDÉRATION**?

Vous êtes passionné par le modèle coopératif? Vous avez envie de relever de nouveaux défis? Avez-vous pensé à vous joindre au conseil d'administration de votre fédération? Chaque année, la fédération lance, au début de l'été, un appel de candidatures pour les élections de ses administrateurs qui se déroulent à l'assemblée générale annuelle. Tout membre en règle d'une coopérative d'habitation faisant partie du Mouvement peut poser sa candidature.



LA FÉDÉRATION VOUS SOUHAITE UN BEL ÉTÉ

Passez un bel été, prenez des vacances bien méritées et profitez-en pour faire le plein d'énergie. Pendant l'été, la Fédération sera fidèle au poste alors, si vous avez besoin de nous, que ce soit pour des conseils téléphoniques, une inspection immobilière, une formation ou tout autre service, communiquez avec nous au 418 648-1354, poste 2801.

Il nous fera plaisir d'avoir de vos nouvelles!

L'Équipe de la Fédération

Les administratrices et administrateurs de la Fédération jouent un rôle clé pour l'ensemble des coopératives du territoire de la FECHAQC. Ils se réunissent environ une fois par mois pour veiller aux intérêts de ces dernières. En effet, c'est le conseil d'administration qui assure la **saine gouvernance** et le leadership de la Fédération:

- Avoir une vue d'ensemble de l'organisation;
- Imaginer un futur pour la FECHAQC et les coopératives d'habitation;
- Évaluer les opportunités et les risques pour l'organisation;
- Motiver et inspirer les membres, le personnel, les partenaires;

le tout en étant entrepreneur et en **concentrant son attention principalement sur la mission.**

Il s'agit sans contredit d'un défi très stimulant pour les membres qui désirent s'y investir. Si vous voulez participer à l'amélioration des conditions des coopératives, vous pourriez le faire en vous impliquant collectivement avec les autres membres du conseil.

Pour aider à bien remplir ce rôle et ces responsabilités, la Fédération offre une formation aux personnes intéressées par un poste d'administrateur. Cette formation permet de bien comprendre le rôle d'un administrateur de fédération, de mesurer l'ampleur de cet investissement et de bien intégrer le nouvel administrateur au sein du conseil.

Nous vous invitons donc à remplir le formulaire d'appel de candidatures qui sera disponible au début de l'été. L'information sera disponible auprès du conseil d'administration de votre coopérative, sur le site Internet de la Fédération, sur la page Facebook de la Fédération ou en communiquant avec nous au 418 648-1354, poste 2801. ●

ZOOM FÉDÉ

MAURICIE • CENTRE-DU-QUÉBEC

Le samedi 23 avril 2016 avait lieu l'assemblée générale annuelle de la fédération sous le thème

« **25 ANS, ÇA SE FÊTE** »

Lors de cette journée, 36 membres et 9 partenaires étaient présents. Nous avons eu l'occasion d'échanger pendant nos ateliers sur deux grands sujets dont :

- Le développement des Coops par les Coops;
- Des membres impliqués, une coopérative en santé.

Un survol a été fait sur l'obligation de la Loi sur les coopératives de faire réaliser une inspection des bâtiments à tous les cinq ans, d'en faire la présentation à l'assemblée générale annuelle des membres et de réaliser une planification quinquennale des travaux. Cette nouvelle loi est entrée en vigueur en octobre 2015 et vise l'importance de la santé et de la pérennité de nos immeubles.

Pour la réalisation de travaux majeurs, la Fédération accompagne les coopératives à chacune des étapes du processus de rénovation, soit de l'élaboration des plans et devis jusqu'à la livraison du projet.

Surveillez votre courrier dans les semaines à venir, car nous allons tenir à l'automne une formation en collaboration avec la SCHL à cet effet. ●



Santé à nos 25 ans avec les membres

GAGNANTE DE NOTRE CONCOURS « PROJET COOPÉRATIF, RECONNAISSANCE »

Coopérative l'Amitié de Plessisville



Camille Couture, Rose-Hélène Gaudet, Lucille Boilard, Mireille Pepin, Michel Legault

COLLOQUE DE FORMATION : UNE PARTICIPATION RECORD!

Plus de 150 membres de coopératives ont participé le 2 avril dernier au colloque de formation organisé par la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie. Il s'agit d'une participation record pour ce colloque qui se tient deux fois par année depuis 2010.

Voici la liste des formations offertes à cette occasion :

1. Bon voisinage et gestion des conflits;
2. Sélection, accueil et intégration des nouveaux membres;
3. Un bon budget pour favoriser une meilleure participation et l'implication des membres;
4. Comment sauver des sous grâce à l'entraide intercoop;
5. La Régie du logement et la Loi sur les coopératives;
6. Formation des nouveaux membres (réservée aux membres de la COOP La Rive gauche).

Certaines de ces formations sont presque des classiques qui reviennent régulièrement au programme de notre colloque. On pense ici, entre autres, à l'atelier sur le bon voisinage et la gestion des conflits, de même que celui concernant le budget. Nul doute que ces sujets apportent des réponses aux nombreux défis que vivent toutes les coopératives.

Depuis quelques éditions, la formation sur la sélection des nouveaux membres suscite également beaucoup d'intérêt, surtout lorsqu'elle est offerte au printemps, une période très active au niveau du renouvellement des membres.

Grâce à une entente avec la coopérative La Rive Gauche, le colloque a également intégré un atelier réservé spécifiquement aux nouveaux membres de cette coopérative.

La formation « Comment sauver des sous grâce à l'entraide intercoop » aura soulevé les passions en proposant des moyens simples et efficaces d'améliorer sa situation économique tout en bonifiant son réseau social. Cette approche visait aussi à mieux comprendre et à lutter contre la pauvreté.

Ces colloques de formation constituent, pour les participants, une occasion de se ressourcer dans le plaisir et de discuter avec les membres des autres coopératives, ce qui s'avère toujours intéressant.

Le prochain colloque se tiendra le 19 novembre 2016. Toutes les coopératives de l'Estrie seront informées des détails de ce colloque. Le programme n'est pas encore déterminé, mais il comprendra, sans aucun doute, une bonne dose de plaisir, d'apprentissages et d'échanges! D'ici là, n'hésitez pas à nous envoyer des propositions de formations que vous aimeriez recevoir lors du colloque. Il est également possible de nous inviter pour offrir à vos membres des formations sur mesure. ●



FAVORISER LES INITIATIVES ET LE DYNAMISME AU SEIN DE NOS COOPÉRATIVES

Depuis deux ans déjà, la FECHAM souligne les initiatives de ses membres à travers le Prix Reconnaissance Bons Coups Coops. La FECHAM désire, en effet, récompenser ses coopératives membres faisant preuve de dynamisme et d'entrepreneuriat collectif. En partenariat avec la Caisse d'économie solidaire Desjardins, deux prix d'une valeur totale de 1 000 \$ sont décernés lors de notre assemblée générale annuelle pour des projets découlant d'une initiative mise en œuvre par un comité ou par le CA de la coop et qui améliorent significativement la qualité de vie des membres.

En 2015, c'est la coop Le Colimaçon qui s'est vu décerner le premier prix pour la restructuration du CA et les initiatives de transparence et de mobilisation des membres qu'elle a entreprises, tandis que la coop de solidarité en habitation Saint-Bruno-de-Montarville a reçu le 2^e prix pour l'installation d'un module de jeu pour les enfants de la coop. En 2014, c'est la coopérative Rayon de l'Avenir qui avait remporté le premier prix pour la féliciter pour sa planification quinquennale avisée ainsi que pour la forte mobilisation de ses membres (six corvées annuelles), tandis que la coopérative Rossignol s'était vu décerner le second prix pour l'amélioration notable de la participation de ses membres à l'entretien des bâtiments. Notez que c'est aux coopératives de décider si elles veulent participer au concours en remplissant un formulaire de candidature de deux pages qui décrit le projet réalisé.



Coopérative de solidarité Saint-Bruno-de-Montarville



Jean-Claude Gingras, président de la FECHAM, Mélanie Huneault et Kate de la Rue de la Coopérative d'habitation Colimaçon et Lamia Belmedroum de la Caisse d'économie solidaire Desjardins



Francine Plante et Louise Fleischmann de la Coopérative de solidarité Saint-Bruno-de-Montarville entourées de Jean-Claude Gingras et de Lamia Belmedroum

AFFICHEZ-VOUS DANS VOTRE QUARTIER

Cette année, le comité de sélection des Prix Reconnaissance Bons Coups Coops a décidé d'encourager les coopératives d'habitation à s'afficher fièrement dans leur quartier. En effet, trop souvent, les coopératives ne sont pas identifiées et même des voisins de longue date ignorent parfois l'existence de coopératives d'habitation dans leur quartier. C'est pourquoi un prix de 500 \$ sera décerné afin d'encourager les coopératives à s'afficher et à être visibles et identifiables par les voisins. Un deuxième prix de 500 \$ sera réservé pour les projets d'entrepreneuriat collectif comme ceux des années précédentes.

Profitez de l'été pour mettre en œuvre un projet et participez au concours en novembre prochain. Un formulaire de participation sera joint à la documentation que nous enverrons à votre coop avant la prochaine AGA. ●

UNE ENTENTE BONIFIÉE POUR NOS MEMBRES!

Le 9 mars dernier, la CQCH a renouvelé l'entente de partenariat avec RONA inc., le plus important distributeur et détaillant de produits de quincaillerie, rénovation et matériaux de construction au Canada.

Conçu spécialement pour les membres de la CQCH, le nouveau programme privilège vous permet de profiter de rabais très avantageux dans les succursales RONA, RONA l'Entrepôt et Réno-Dépôt.

L'entente bonifiée vous offre la possibilité d'épargner jusqu'à 15 % dans plus de 75 succursales RONA et RONA l'Entrepôt ainsi que 5% sur toute la marchandise dans les magasins Réno-Dépôt à l'échelle du Québec.

Pour économiser, il suffit de vous présenter au comptoir de service aux entrepreneurs et de présenter votre carte multiservices; un commis ouvrira un dossier au nom de votre coopérative d'habitation si cela n'a pas déjà été fait.

Nous vous invitons à consulter les brochures RONA et Réno-Dépôt disponibles sur notre site Internet www.cooperativehabitation.coop afin de connaître les détails et les modalités de l'entente en vigueur. ●



« Sa mort n'était pas planifiée. Mais tout le reste l'était. »

PRÉSENT
À CHAQUE
INSTANT



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DES DEUX RIVES

418 688-2411

coopfuneraire2rives.com

La référence en gestion immobilière

MAGEX
Proprio Expert

OFFRE SPÉCIALE OFFRE SPÉCIALE OFFRE SPÉCIALE

- Gestion complète de votre coopérative d'habitation
- Comptabilité adaptée
- Gestion des baux

10% DE RABAIS
À LOCATION OU L'ACHAT DU
LOGICIEL PROPRIO EXPERT

1 866 886-2438
www.magextechnologies.com



NOUVELLES DE NOS PARTENAIRES INTERNATIONAUX

SOCODEVI • COOPÉRATION INTERNATIONALE À SAVEUR COOPÉRATIVE

La Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) est un réseau canadien d'entreprises coopératives et mutualistes qui partage son expertise technique et son savoir-faire avec ses partenaires dans les pays en développement. Depuis 1985, l'objectif de SOCODEVI demeure intact : créer, protéger et distribuer la richesse au sein des populations les plus pauvres de la planète.

Le leitmotiv de SOCODEVI, dont le siège social est à Québec, est l'amélioration des conditions de vie des populations les plus pauvres notamment en Afrique, en Amérique latine et en Asie.

Quelques exemples : grâce à l'appui de SOCODEVI en Bolivie, plus de 2 000 familles productrices d'origan ont vu leur revenu augmenter de 200 %. Au Vietnam, 1 500 familles sont aujourd'hui membres d'une coopérative laitière (inexistante il y a quelques années) produisant 30 000 kilos de lait par jour. Du côté africain, en Côte d'Ivoire, plus de 10 000 femmes développent leurs activités économiques avec l'appui d'une mutuelle de crédit et d'épargne consolidée par SOCODEVI.

La Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) est membre de SOCODEVI depuis juin 2007. Jusqu'aujourd'hui, la CQCH a fourni un total de 397 jours en appui-conseil dans le cadre de projets au Sénégal, au Mali, au Guatemala et au Vietnam.

Pour en savoir plus sur SOCODEVI et sur ses activités, visitez le www.socodevi.org ou joignez sa page Facebook au www.facebook.com/socodevi

Bravo ! Monsieur Sylvain Bélisle de la coopérative d'habitation Cagelais a gagné le concours SOCODEVI. Toutes nos félicitations !

ABRI INTERNATIONAL—VISITE DES PROJETS DE LOGEMENT SOCIAL À JOHANNESBOURG, EN AFRIQUE DU SUD

Auteure : **Janet Kreda**

Traduction et adaptation : **Stéphane Tremblay**

L'an dernier, j'ai fait partie d'un groupe de cinq représentants du Mouvement des coopératives d'habitation et du logement social du Canada qui ont eu le privilège de visiter l'Afrique. La Fondation Abri International a organisé ce voyage d'étude en Afrique du Sud en collaboration avec des partenaires locaux.

Une fois sur place, nous avons rencontré la direction de la National Association of Social Housing Organisations (NASHO) et plusieurs de ses membres, dont ceux responsables de fournir du logement aux personnes itinérantes. Notre rencontre avec Josie Adler, fondatrice de Ekhaya, une agence réclamant le développement et la sécurisation des quartiers considérés comme dangereux à Johannesburg, a été pour moi la plus enrichissante. L'agence procède bâtiment par bâtiment, îlot par îlot.

Les principaux défis auxquels sont confrontés les intervenants rencontrés étaient, pour nous, inusités : percevoir des loyers dans une société où la grève des loyers a été une forme généralisée de protestation et bâtir des liens entre les locataires de différents groupes ethniques qui ne sont pas habitués à coexister.

En visitant les projets de logements sociaux à Johannesburg et ses environs, j'ai été frappée par la similarité entre le Canada et l'Afrique du Sud, et ce, malgré des contextes fort différents. Il y a des défis similaires, notamment en termes de mise en valeur des friches industrielles urbaines, de gestion immobilière et financière ainsi que de vie associative.

Je suis revenue d'Afrique impressionnée par la longue collaboration et les projets communs entre Abri International et les organismes de logement social en Afrique du Sud! ●

ORDRE DU MÉRITE COOPÉRATIF

Dans les derniers mois, deux grands coopérateurs partenaires de notre réseau ont été honorés. Ils ont été intronisés à l'Ordre du Mérite coopératif par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM).

Monsieur André Fortin a été intronisé en tant que membre de 3^e degré dans le cadre du banquet en marge de l'assemblée générale annuelle du CQCM le 10 mars dernier. Cette distinction est accordée à une personne dont l'activité coopérative s'exerce ou s'est exercée de façon significative au niveau provincial ou dans plusieurs secteurs au niveau régional, et ce, pendant plusieurs années.

Sa carrière débute en 1982 au sein d'un groupe de ressources techniques. Il coordonne l'équipe des chargés de projets et conseillers en gestion, élabore des projets de coopératives d'habitation avec des résidents de plusieurs quartiers de Québec et forme les bénévoles des coopératives aux différentes fonctions de gestionnaire. À compter de 1999, il devient analyste de projets au Centre local de développement (CLD) de Québec, ce qui l'amènera, en 2003, à travailler au financement des entreprises collectives à titre de conseiller financier à la Caisse d'économie solidaire Desjardins. Dans ce rôle, il soutient des coopératives d'habitation à travers la province ainsi que la cause du logement abordable au Nunavik. Il représente le Mouvement Desjardins au Fonds québécois d'habitation communautaire. Son expertise lui a permis de prendre part aux interventions de Développement international Desjardins, en soutien aux coopératives d'habitation de Bamako, au Mali. André Fortin est sans contredit un partenaire exceptionnel pour tout le Mouvement des coopératives d'habitation.

Monsieur Michel L'Espérance a, quant à lui, été intronisé en tant que membre de premier degré; une distinction remise à une personne qui exerce ou a exercé son activité coopérative de façon significative dans une coopérative ou dans plusieurs secteurs au plan local, et ce, pendant plusieurs années. Cet honneur a été souligné lors du banquet à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la CQCH le 19 mars dernier.

Michel L'Espérance est impliqué depuis plus de 30 ans au sein du Mouvement. Il est directeur général de la coopérative d'habitation Rive Gauche de Sherbrooke depuis 1983. Il a, par la suite, cumulé plusieurs fonctions, en plus de celle de directeur général: il a été directeur des services de gestion immobilière à la Fédération des coopératives d'habitation populaire des Cantons de l'Est pour la gestion d'un parc immobilier de plus de 300 logements et de plusieurs OSBL d'habitation; conseiller auprès des coopératives d'habitation de la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie, formateur pour cette même fédération en gestion et inspection d'immeubles et de logements ainsi qu'en prévention contre les incendies et auteur de plusieurs manuels d'enseignement reliés à l'immobilier.

Bravo à ces deux coopérateurs inspirants! ●

En 1948, le Conseil supérieur de la coopération aujourd'hui, le CQCM fondait cet ordre. Il a été institué pour les fins suivantes :

- a) Encourager les coopérateurs à travailler toujours davantage au succès de leur mouvement, tant dans le domaine de l'éducation et de la promotion que dans celui des réalisations;
- b) Reconnaître publiquement les mérites des personnes qui ont rendu des services exceptionnels au mouvement coopératif et mutualiste;
- c) Susciter plus d'intérêt autour du mouvement coopératif et mutualiste.



René Rouleau, président du CQCM, Jocelyne Rouleau, directrice générale de la CQCH, André Fortin, récipiendaire, Sandra Turgeon, directrice générale de la FECHAQC et Gaston Bédard, président-directeur général du CQCM



Jacques Côté, président de la CQCH, Michel L'Espérance, récipiendaire et Michel Gauthier, vice-président du CQCM

Financer votre logement communautaire avec les experts au Québec

La Caisse d'économie solidaire Desjardins vous offre :

- une équipe **dévouée** et **spécialisée**,
à votre entière disposition;
- une solution qui **respecte votre capacité
de payer** grâce aux **meilleurs taux**
sur le marché.

La Caisse d'économie solidaire Desjardins est partenaire :

- de nombreux regroupements coopératifs
et associatifs;
- de plusieurs intervenants gouvernementaux,
dont la SCHL.

**Bénéficiez dès maintenant
de la solution globale et complète
la moins coûteuse sur le marché !**

Contactez-nous



LA COOP LE MARQUIS DE NICOLET

« Grâce à un emprunt à la Caisse solidaire,
la coop a pu faire un refinancement judicieux.
Le coût de notre nouvelle dette étant moins
élevé qu'auparavant, la coop peut
maintenir l'aide aux ménages... ».
*Michel Legault, Coopérative
Le Marquis de Nicolet*



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

Québec 1 877 647-1527
Montréal 1 877 598-2122
Joliette 1 866 753-7055

habitationcommunautaire.coop

5 conseils pratiques pour protéger vos biens et diminuer vos risques de sinistre

- Assurez-vous que les descentes pluviales s'éloignent du mur de fondation ;
- Enlevez les débris des gouttières régulièrement ;
- Remblayez et nivelez le terrain de manière à aménager une pente qui éloigne l'eau des murs de fondation ;
- Vérifiez l'état du revêtement de votre toiture deux fois par année. Si votre toit à plus de 20 ans, faites-le inspecter par un professionnel ;
- Remplacez les chauffe-eau tous les 10 ans.

EgR

Pour plus de renseignements, contactez-nous dès maintenant :

418 659-4848
1 800 463-2830

egr.ca

RONA
L'ENTREPÔT

RONA

EXCLUSIF AUX MEMBRES DE LA

CQCH

CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

**NOUVEAU PROGRAMME
PRIVILÈGE AVEC RABAIS
PAR CATÉGORIE**

ÉPARGNEZ JUSQU'À

15%

PEINTURE ET ACCESSOIRES

15%

DÉCORATION
COUVRE-PLANCHER
QUINCAILLERIE
ÉLECTRICITÉ
PLOMBERIE
OUTILLAGE

10%

OUTILLAGE ÉLECTRIQUE
PORTATIF ET STATIONNAIRE
MOULURES, LAMBRIS, TUILES
À PLAFOND ET ACCESSOIRES

8%

CUISINE

VENTILATION, CHAUFFAGE
ET CLIMATISATION
PRODUITS D'ENTRETIEN
PRODUITS SAISONNIERS
ET D'HORTICULTURE
AUTOMOBILE

5%

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

PRODUITS FORESTIERS
ET FORESTIERS ALLIÉS
PORTES ET FENÊTRES

2,5%

**Le programme privilège ne s'applique pas sur les commandes spéciales. Uniquement valide sur les achats facturés au nom de votre entreprise et chez tous les marchands participants seulement. Le service de livraison peut varier selon le marchand et la région. Le programme privilège exclut toute forme de remboursement rétroactif. Le programme privilège ne peut être jumelé à toutes autres promotions ainsi qu'aux bénéfices offerts par la carte RONAvantages. Le programme privilège peut être modifié en tout temps et sans préavis. Le programme sera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2016 et pour la durée de l'entente en cours.



LE COURRIER DE MADAME COOP



Madame Coop,

Notre coopérative en ce moment vivote. J'ai l'impression qu'il ne se passe plus rien. Je constate un laissez-aller général comme si chacun avait décidé d'en faire le moins possible.

Il me semble que notre coopérative manque de leadership. Depuis le départ du Colonel Moutarde, on se sent un peu laissés à nous-mêmes. Ça faisait bien 12 ans qu'il était au conseil d'administration et qu'il dirigeait tout d'une main de maître. Son style était clairement autocratique, mais on s'en accommodait bien. Il nous faudrait un nouveau leader, qu'en pensez-vous?

Orphelin

Monsieur,

Vous me donnez peu de détails sur ce qui a pu conduire les membres de votre coopérative à ce désengagement. Les nombreuses années sous la gouverne du Colonel y sont probablement pour quelque chose, mais l'attitude de tous ceux qui l'ont laissé prendre des décisions seul au nom de la coopérative en est aussi responsable.

La solution n'est pas d'attendre l'arrivée d'un sauveur. Vous vivez en coopérative alors conduisez-vous en conséquence. Si vous habitez tous un immeuble appartenant à un propriétaire privé, il serait normal que celui-ci prenne des décisions sans vous consulter. Cependant, vous habitez une coopérative dont la structure permet un partage du pouvoir et offre des lieux d'influence et de prise de décision en assemblée générale, au conseil d'administration et dans les comités. Il est de la responsabilité de tous les membres d'exercer son droit de parole et de vote.

Il y a plusieurs années déjà, j'ai lu un article fort intéressant dans la revue de la Coop fédérée, « Agri-COOP, le bulletin des dirigeants de coopérative » qui traitait précisément de ce sujet. On y rapportait les propos de monsieur Henry Mintzberg, professeur et auteur d'ouvrages de management. Celui-ci considérait malsain de s'en remettre à la venue d'un leader exceptionnel pour régler tous les problèmes de l'organisation, « car alors on ne voit plus les organisations comme des communautés, mais comme des groupes formés de quelques personnes qui « mènent » alors que la majorité des autres « suivent ». Or, pour obtenir un véritable succès, il faut la participation active de tous. (...) le moment est venu de penser à nos organisations et à nos sociétés comme à des communautés de coopération ». ¹ Je n'aurais pas su mieux dire! Vous avez la chance d'habiter une organisation qui a, de par sa nature, un mode de gestion participatif puisque chaque membre de votre coopérative a son rôle à jouer.

L'émergence des leaders dépend de plusieurs facteurs: du contexte, de la nature de la tâche à effectuer... Par moment, ce sera vous le leader, à d'autres moments, ce sera quelqu'un d'autre, souvent, ce sera le conseil qui exercera un leadership positif... Vous pouvez exercer une influence

¹ Agri-COOP, Le bulletin des dirigeants de coopérative, volume 18 / numéro 3 - juin 2007, page 2.

au sein de votre coopérative pour la sortir de sa torpeur et qu'elle redevienne une communauté de coopération. Et si vous amenez d'autres membres à faire de même, vous exercerez à ce moment un rôle de leader!

Madame Coop

Société
d'habitation
Québec

**10^e RENDEZ-VOUS
DE L'HABITATION**

Soyez des nôtres!
14 novembre 2016
Inscription : www.habitation.gouv.qc.ca

in (SHQ)
HabitatSHQ
SocieteHabitationQuebec

**BÂTISSONS
ENSEMBLE
DU MIEUX-VIVRE**

Depuis 1957

Desjardins 
SÉCURITÉ DU BÂTIMENT

PROTECTION INCENDIE • INTERCOM
CONTRÔLE D'ACCÈS • CAMÉRA

INCENDIE	DÉTECTION DE GAS
GICLEUR	ÉCLAIRAGE D'URGENCE
INTERCOM	EXTINCTEUR
CARTE D'ACCÈS	ALARME INTRUSION
CAMÉRA	CENTRALE D'ALARME

Un seul appel pour tout vos services :

514 768-6315

info@desjardinsalarmes.qc.ca

RBQ 2733-8649-71



Assurez votre coopérative contre les imprévus

ASSURTOIT est un programme d'assurance exclusif, conçu sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques des coopératives d'habitation afin de :

- > Réduire les frais liés à l'assurance;
- > Permettre aux membres de bénéficier d'une protection qui leur convient;
- > Soutenir le développement durable des coopératives.

Avec **ASSURTOIT**, vous obtenez beaucoup plus qu'une simple police d'assurance. Vous bénéficiez de nombreuses protections exclusives dont :

- > Responsabilité civile générale;
- > Responsabilité des administrateurs et des dirigeants;
- > Assurance pour votre bâtiment et vos biens meubles;
- > Assurance bris d'équipements;
- > Assurance accident;
- > Indemnisation pour la perte de revenus suite à un sinistre couvert;
- > Garantie des refoulements d'égouts, inondation et tremblement de terre disponible.

Communiquez avec le responsable du dossier CQCH chez EgR :
Philippe Boulanger au 1-800-463-2830 ou 418-659-4848.

ASSURTOIT est offert par :



En collaboration avec :



La Souveraine

